



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2018 – 15 du Lundi 1^{er} octobre 2018

relatif au

Réaménagement et agrandissement du parking Chevron

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Faisant suite à l'acceptation par les autorités communales du Schéma directeur des espaces publics (préavis 2018-02), ci-après SDEP, de ses principes d'aménagement et des compléments apportés, en premier lieu, par la commission du Conseil communal, puis validés par ce dernier, la Municipalité présente, dans ce préavis, un solution visant à intégrer une phase intermédiaire (dite transitoire selon le SDEP) dans le secteur du parking Chevron. Rappelons qu'à la suite des Etats généraux, menés en présence de toutes les parties, il a été convenu de mener deux approches distinctes : l'une menant à une étude approfondie du réseau ferroviaire et de ses possibilités de développement en traversée de ville, sous la conduite de l'entreprise exploitante ; l'autre amenant à réaliser un document définissant les lignes stratégiques urbanistiques du centre-ville. C'est donc, dans ce contexte, que s'inscrit, logiquement, un aménagement transitoire de places de parc permettant la poursuite des réflexions et des processus sur le programme et les projets destinés, en priorité, à la Place du Marché, à l'Avenue Chevron et à l'Avenue du Cloître. Si la thématique du stationnement demeure un sujet sensible, il n'en demeure pas moins qu'il est primordial de « se donner les moyens » de mener à bien un processus participatif et /ou consultatif sur les secteurs précités de manière sereine et ne mettant pas en péril la suite des démarches de réaménagement du centre ville ainsi que le confort des usagers.

2) HISTORIQUE

Le parking existant n'a pas la capacité d'absorber un nombre supérieur de véhicules, visant à compenser, durant une période transitoire et de travaux, les places de stationnement situées aux alentours de l'Hôtel de Ville. Sa situation est stratégique à deux pas du centre-ville et des commerces. Son utilisation reste moyenne puisque le taux d'occupation avoisine les 70% selon le décompte des horodateurs. Son fort potentiel demeure donc certain en regard d'une signalisation adéquate et de cheminements confortables menant au cœur de notre cité. Il se situe sur la parcelle n° 146 et la Commune est également propriétaire de la parcelle n° 147

voisine, actuellement en vigne, mais sur un terrain constructible. Ces deux ensembles constituent un secteur stratégique en terme de préservation du patrimoine. D'une part, le secteur Ouest, en bordure de secteur bâti, permettrait un développement raisonné intégrant une surface de stationnement public. D'autre part, le secteur Est garantirait une transition douce et végétalisée entre la ville et le quartier du Château permettant, au surplus, de maintenir un angle de vue intéressant sur ce site ainsi qu'une préservation du paysage typique aiglon de « vigne urbaine ».

3) CONTEXTE ACTUEL

Nous avons à ce jour à disposition 67 places de parcs et un couvert pour 10 vélos et motos et 4 places non couverte motos. Il est géré par un horodateur, les jours ouvrables de 08 :00 – 12 :00 et 13 :30 – 18 :30 et le samedi jusqu'à 17 :00 h. Le tarif de l'heure est de Fr. -.60, maximum 12 heures = Fr. 5.-.

Il y a une construction en dur pour la halte du train de l'Aigle-Sépey-Diablerets, ainsi que des WC publics. Une surface est dévolue à un emplacement d'un Eco-Point.

Les plantations sont en fin de cycle et l'éclairage public est désuet.



Situation actuelle du parking

4) DESCRIPTION DU PROJET

Dans l'intervalle des analyses et des réflexions à mener sur ce secteur ainsi que de l'élaboration d'un projet de parking enterré ou couvert, à moyen terme et toujours selon le SDEP la solution choisie est d'agrandir, temporairement, le parking de 1880 m², en prenant une surface d'environ 960 m² sur la parcelle n° 147, actuellement en vigne.

La halte de l'ASD ainsi que les WC sont maintenus, de même que l'Eco-point qui sera, à cette occasion réaménagé selon les besoins actuels.

Le nombre de places de parc pour voitures passe de 67 à 93 places, dimensionnées selon la norme VSS640'291, niveau de confort A. Deux places seront réservées pour les handicapés. Les motos et vélos disposeront de 21 places réparties dans trois des angles du futur parking.

La largeur de circulation partagée entre les voitures sera de 4 mètres.

Des bandes végétalisées sont prévues en tête des places de parc. La largeur sera de 1.8 mètres et cela permettra l'infiltration de l'eau. Une plantation arbustive basse sera mise en place, ponctuellement sur la longueur.

L'infrastructure de la partie existante est maintenue, sauf l'enrobé qui sera dégrappé et évacué. La nouvelle partie sera fondée en tout-venant.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier, épaisseur 3 à 5 cm
- Enrobé bitumineux : Couche de base ACT 22S, épaisseur 8 cm
Couche d'usure AC 11N, épaisseur 3.5 cm

La gestion du parcage sur l'entier du secteur sera gérée par horodateur. La première heure sera gratuite. Les tarifs actuels seront maintenus.

Une attention particulière sera portée sur la mise en place d'une signalisation incitant les usagers à utiliser ces places de parc proches du centre-ville.

Eaux claires ou pluviales

Les ruissellements et les eaux claires seront infiltrés à la nappe phréatique au moyen de tranchées drainantes sur trois longueurs de la zone de parcage. Des grilles avec puits perdus seront posées du côté de l'Avenue du Chamossaire.

Eaux usées et eau potable

Aucun travail n'est prévu sur le réseau.

Eclairage public

Le projet prévoit le remplacement de l'installation existante, par la pose de 9 mâts surmontés de 15 ensembles d'éclairage, du type WE-EF.24LED, 36W, 500mA, blanc neutre, avec abaissement nocturne de 50 % de 23 h à 5 h.

Services industriels

Swisscom SA : Si des travaux sont prévus, ils seront pris en charge par la société.

Cablecom : En cas d'intervention, les prestations seront facturées à la société.

Romande Energie : En cas d'intervention, les prestations seront facturées à la société.

La Société du Gaz de la Plaine du Rhône : Aucune modification n'est prévue.

Marquage routier : le marquage sera adapté et une signalisation posée.

Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

	Totaux
Travaux de génie civil	SFr. 323 800.00
Marquage et signalisation	SFr. 12 000.00
Eclairage public	SFr. 41 200.00
Mobilier urbain	SFr. 5 000.00
Horodateurs, modification et entretien	SFr. 1 500.00
Plantations	SFr. 10 000.00
Honoraires ingénieurs et géomètres	SFr. 26 500.00
Divers et procédures	SFr. 20 000.00
Total	SFr. 440 000.00
TVA 7.7 %	SFr. 33 880.00
Total du crédit demandé	SFr. 473 880.00



5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Comme évoqué précédemment, la Municipalité s'appuie sur un document de base, le schéma directeur des espaces publics, validé dans ses principes d'aménagement, et l'encourageant à mener une réflexion globale dans l'approche des réaménagements des espaces du centre-ville, des liaisons entre eux et de la compatibilité avec les lignes directrices régissant l'ensemble du territoire communal. La Municipalité souhaite organiser, pas à pas, et avec l'ensemble des acteurs concernés, l'évolution nécessaire d'un secteur de la ville particulier. Ainsi, et avec comme point de départ la réfection de l'ancienne maison de ville, il est primordial de saisir les opportunités se présentant aux autorités afin d'insuffler un rythme à des projets d'aménagement répondant aux principes du SDEP mentionnés plus haut. Dès lors, et consciente des enjeux se présentant lors de l'élaboration et de la confirmation du programme piétonnier souhaité sur la Place du Marché, la Municipalité estime opportun de concrétiser la recommandation du Conseil Communal, soit d'intégrer une phase transitoire également sur le secteur sous revue. Ces travaux, concrètement, permettraient de soulager temporairement la pression mise sur la thématique du stationnement en ville d'Aigle, de procéder aux ateliers destinés à définir les contours du projet de la Place du Marché et de l'Avenue Chevron, notamment. Ainsi que de procéder aux choix et aux démarches utiles au futur du parking Chevron à proprement dit. Il est encore à noter que, selon les chiffres moyens des 5 dernières années, le cumul des recettes générées par les horodateurs devraient couvrir, si l'on se positionne d'un point de vue technique et non comptable, le financement de ces travaux sur les 4 à 5 prochaines années. Ils ne constitueront, certes, pas de recettes supplémentaires, mais garantiraient, au moins, une opération neutre au final.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Le dossier devra être soumis à enquête publique. Cette démarche interviendrait à la suite de la décision du Conseil Communal.

Le montant de ces travaux autorise une procédure sur invitation. Elle pourra également être amorcée dès l'adoption du présent préavis par le Conseil Communal

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter de suite pour une durée de 2 mois. La pose du tapis bitumineux se fera immédiatement pour permettre le marquage des places définitif. La Municipalité sera toutefois attentive à procéder aux travaux lors des périodes à faible fréquentation, permettant ainsi une compensation de places de stationnement de manière harmonieuse.

7) DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre d'une mobilité respectant et favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers. L'éclairage utilisé sera économique, selon les dernières techniques en la matière.

8) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de Fr. 473'880.- TTC est calculé sur la base d'estimations et d'avant métrés selon les prix courants 2018.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie par prélèvement sur le compte de réserve « Fonds parcomètres, radar et places de parc », mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2018-15 du lundi 24 septembre 2018
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 473'880.-- TTC pour le réaménagement et l'agrandissement du parking Chevron
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 473'880.-- TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



Le Secrétaire adjoint :

R. Joly

Municipal délégué : M. G. Devaud